

## DECISION

### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON MONTANT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE | 200 000€

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 en vertu duquel le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

**VU** la délibération n°2292 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000€,

**VU** la décision n°D2022-19 du 30 mai 2022 par laquelle le Président a décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 € sur le budget principal,

**CONSIDERANT** que les décalages ponctuels sur les flux de trésorerie de fonctionnement et d'investissement peuvent entraîner une insuffisance de trésorerie disponible (Cash-Flow),

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, se doit d'honorer et de respecter les délais légaux de paiement vis-à-vis des tiers avec lesquels elle s'est engagée,

**CONSIDERANT** la proposition faite par la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon pour la mise en place d'un crédit court terme de | 200 000 € pour le budget principal,

#### Décide

- de conclure auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget principal aux conditions suivantes :
  - Montant du crédit de trésorerie : | 200 000€ (un million deux cent mille euros)
  - Durée de la convention : | an maximum
  - Index : Euribor | semaine flooré à zéro
  - Marge : + 0,90%
  - Décompte des intérêts : mensuel (montant exact / 360)
  - Paiement des intérêts : mensuel
  - Commission d'engagement : Néant
  - Frais de dossier : |200 euros (mille deux cents euros)
  - Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
- de signer le contrat de ligne de trésorerie correspondant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait à Gignac, le 22 mars 2023

Le Président



Jean-François SOTO

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la décision n° D2023-9
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter des présentes publications et/ou notification.

Transmise :

- à la Préfecture de l'Hérault le
- au Trésorier de Clermont l'Hérault le

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Pour information au Conseil du 27 mars 2023

Publié le 23 mars 2023

Notifié le

CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

Collectivités & Institutionnels Locaux

254, rue Michel Teule

34080 MONTPELLIER

☎ : 04.67.91.81.28 / 06.77.63.49.04

@: [agnes.blache@celr.caisse-epargne.fr](mailto:agnes.blache@celr.caisse-epargne.fr)

Montpellier, le 15 mars 2023

Monsieur le Président  
CC VALLEE DE L'HERAULT  
2, Parc d'Activités de Camalcé  
34150 GIGNAC

Objet :  **LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE**

Budget général

Monsieur le Président,

En réponse à votre consultation dont nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon peut mettre à votre disposition une **Ligne de Trésorerie Interactive de 1 200 000 €** pour la période du 14 avril 2023 au 14 avril 2024.

Cette solution de financement court terme vous offre les prestations **INNOVANTES** et **PERFORMANTES** suivantes :

- **LA SIMPLICITE D'UTILISATION DU CANAL INTERNET** pour les transmissions d'ordre et les échanges d'information : les demandes de versements ou les avis de remboursements sont effectués sur un serveur dédié et sécurisé qui génère directement les mouvements financiers sur votre compte au Trésor Public. Vous pouvez également consulter en temps réel l'historique de vos utilisations ainsi que les décomptes d'intérêts et de commissions.
- **LA REACTIVITE DE TRAITEMENT DES OPERATIONS PAR LE CIRCUIT DU TRESOR PUBLIC** selon la procédure :
  - du crédit d'office pour les versements ;
  - du débit d'office pour les remboursements et le paiement des intérêts et commissions.
- **L'INFORMATION EN TEMPS REEL DE VOTRE COMPTABLE ASSIGNATAIRE** : toute réception d'une demande de versement ou d'un avis de remboursement entraîne l'envoi automatique et immédiat d'un courriel à votre trésorier.

**La présente proposition est valable jusqu'au 29 mars 2023, sous réserve de l'accord de notre Comité de crédit.**

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Agnès BLACHE  
Chargée d'Affaires  
Secteur Public Territorial

La **LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE**® [LTI]® du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de **L** crédit performante qui permet - **via INTERNET** - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les **INNOVATIONS PERFORMANTES** suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré, de 07H00 jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] sur le site internet Caisse d'Épargne dédié à la LTI® : <https://www.conduxio.com/lti/ServletControleur>.

#### AVANTAGES

➤ **ERGONOMIE ET CONVIVIALITÉ :**  
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**  
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

➤ **SOUPLESSE D'UTILISATION :**  
Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

➤ **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**  
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**  
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

#### CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** CC VALLEE DE L'HERAULT
- **Montant :** 1 200 000 euros
- **Durée :** Un an maximum
- **Taux d'intérêt :** EURIBOR 1 SEMAINE<sup>1</sup> + marge de 0.90%  
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :**
  - tirage : crédit d'office
  - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum

⌚ Créneau horaire de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2

- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum

⌚ Créneau horaire de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2

- **Paiement des intérêts :** chaque *mois/trimestre civil* par débit d'office
- **Frais de dossier :** 1 200 euros / prélevés une seule fois
- **Commission d'engagement :** 0 €/ prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0 € du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse où l'EURIBOR 1 SEMAINE serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 SEMAINE sera alors réputé égal à zéro.